

JEUNES MAGHREBINS EN FRANCE

DE NE PAS
RER LES LIVRES
VOUS-MEMES

contribution à l'étude
de leur inadaptation

THESE

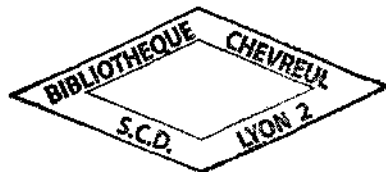
pour le doctorat de troisième cycle .

Université LYON II

lettres et sciences humaines.



Directeur : Monsieur G. AVANZINI



par guy duty . 1977 .

T A B L E D E S M A T I E R E S

	Page
<u>INTRODUCTION</u> :	
Origine de la recherche	I
Problématique	6
Matériel d'enquête, échantillon	9
Bibliographie, documentation	13
Annonce du Plan	14
<u>PREMIERE PARTIE</u> :	
La tradition arabe telle qu'elle apparaît au jeune Maghrébin	16
<u>Chapitre I</u> : L'homme musulman, chef de famille en France	
A : Respecter le Coran = Brahim	18
B : Agir sans faiblesse = Mansour	28
C : S'assurer un logement = Nacer	33
D : Faire vivre sa famille = Salah	36
E : Se faire une place au soleil = Farid	44
<u>Chapitre II</u> : La femme musulmane, servante de la famille	
A : Garder la tradition = Souria	52
B : Conduire sa maison = Fathia	62
C : Assurer à l'homme une descendance = Houria	68
D : Se consacrer à la famille = Fatima	77
E : Se savoir enfin reconnue = Yasmina	85
<u>Chapitre III</u> : Les enfants, espoirs de la race	
A : Vivre dans la rue	93
B : Tenter sa chance à l'école	96
C : Apprendre du cinéma et de la télévision	101
<u>DEUXIEME PARTIE</u> :	
Notre compréhension de la délinquance vaut-elle aussi pour les Maghrébins	105
<u>Chapitre I</u> : L'inadaptation des Maghrébins et celle des Européens	106
<u>Chapitre II</u> : Comment les jeunes Maghrébins deviennent délinquants	128
<u>Chapitre III</u> : Ils sont victimes de mauvaises conditions de vie	143
<u>Chapitre IV</u> : L'image qu'ils ont d'eux-même se détériore peu à peu	162
<u>Chapitre V</u> : Peut-être se sentent-ils l'objet d'une obscure malédiction	184

	Page
<u>TROISIEME PARTIE</u> : Comment fonctionne l'Institution pour les jeunes Maghrébins	193
<u>Chapitre I</u> : Une micro-société en voie d'acculturation	196
<u>Chapitre II</u> : L'accusation	211
<u>Chapitre III</u> : Fonctionnement de l'institution judiciaire	225
<u>Chapitre IV</u> : L'Educateur de jeunes inadaptés Maghrébins	239
<u>CONCLUSIONS</u>	255
<u>ANNEXES</u> : Deux dossiers = Enquête Sociale, examens psychologique et psychiatrique	261
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	285
<u>TABLE DES MATIERES</u>	295

1

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'INADAPTATION
DES JEUNES MAGHRÉBINS EN FRANCE.

ORIGINE DE LA RECHERCHE :

L'attention des équipes lyonnaises spécialisées dans l'observation et le traitement des mineurs de justice a été attirée vers 1970 par le nombre croissant des sujets d'origine nord-africaine. Bien que, depuis leur création, elles aient toujours compté, parmi les jeunes qui leur étaient confiés, quelques enfants arabes, elles n'avaient pas encore été à ce point sollicitées par les jeunes Maghrébins "migrants de la seconde génération".

S'agirait-il d'une fièvre de croissance passagère présentée par une fraction particulièrement inadaptée de la colonie maghrébine dans le Rhône? Etait-ce, au contraire, un phénomène plus général, propre à donner une marque particulière aux années 70, de la même manière, par exemple, que les années d'après guerre avaient eu leur caractère original? Ce malaise est-il une forme particulière du "mal-de-vivre" des jeunes d'aujourd'hui, ou est-il symptôme d'une maladie plus grave qui n'aurait pas reçu de nom? Quelles que soient les réponses données à ces questions, le quotidien a contraint les travailleurs sociaux de la région à affronter ce nouvel aspect des choses. Chacun d'eux s'est appliqué, selon ses capacités, à comprendre mieux pour être plus efficace dans cette entreprise où les difficultés changent à chaque fois de visage.

Le présent travail est celui d'un éducateur qui, confronté à un problème nouveau pour lui, s'est mis à l'écoute particulièrement attentive de la population maghrébine avec la passion d'un explorateur en pays inconnu. Pour mieux comprendre, il a fallu connaître les chemins qu'ont suivis ces jeunes, repérer les carrefours où ils se sont égarés, jauger les obstacles sur lesquels ils ont trébuché, pour évaluer leur douloureuse progression entre des populations indigènes hostiles et des cercles de famille dont l'emprise est à première vue considérable.

o . . o

Certes, il est à constater que les chemins de l'exil ont été tracés par des empreintes nombreuses. Des chariots y ont creusé des

omnières comme des rides sur un visage fatigué. Quelle qu'ait été la première impression, l'anecdote passagère s'est révélée chapitre de l'histoire de la civilisation : toutes les grandes époques historiques, voire préhistoriques, ont été marquées par des migrations originales dont la nature et la forme ont pu, dans une certaine mesure, les caractériser : pacification de la terre par les colons romains, peuplement du Canada français, traite des noirs vers les Amériques, aventures espagnoles en Amérique du Sud. Les hommes en groupe se sont toujours déplacés, non sous l'effet de quelque soif d'errance, mais pressés par le besoin, en quête de nourriture ou de travail, ou seulement soucieux d'améliorer leurs conditions de vie. L'épopée humaine, à l'image des chariots à la conquête de l'Ouest, brinquebale sa cohorte de familles sans foyer, de paysans sans terre et de rêveurs aux réveils douloureux.

Ces mouvements n'obéissent pas au hasard ; à chaque époque ils revêtent des caractères et empruntent des directions correspondant aux circonstances du moment. Les dernières décennies ont vu se produire un renouvellement du courant séculaire de migration. Ce ne sont plus avant tout les pays avancés qui envoient leur surplus de population vers des territoires moins peuplés, ce sont les pays pauvres qui viennent renforcer la main d'oeuvre des nations industrielles.

"La crise de structure dont sont affectées les Sociétés qui se transforment provoque un surpeuplement rural qui fait affluer les hommes que la terre ne nourrit plus vers les villes qui ne leur offrent pas assez d'emplois. Au contraire, les pays industriels, par suite du progrès technique, voient croître la population active, c'est-à-dire le nombre d'emplois, plus vite que la population totale. Il connaissent en outre une élévation considérable du niveau d'instruction qui porte la main d'oeuvre nationale vers le secteur tertiaire et les activités dotées de plus de prestige. Il en résulte une sorte de vide à la base, et des travailleurs étrangers en surnombre chez eux viennent occuper les places ainsi libérées." (1)

Pour eux, et leur famille si elle les accompagne, s'adapter consiste à rattraper dans toute la mesure du possible leur retard culturel par rapport au modèle prestigieux que leur propose la civilisation occidentale. Le problème de leur éducation est posé dans toute sa force.

(1) Alain GIRARD - Où en est l'éducation des travailleurs migrants? p. 389

Nous ne pouvons y échapper, il nous faut prendre la mesure de l'ampleur du phénomène, car le nombre donne à ce problème sa véritable dimension et retentit sur ses aspects qualitatifs. Nous serions moins interpellés s'ils n'étaient pas aussi nombreux.

°
° °

Nos investigations personnelles ont subi deux mouvements contraires. Dans un premier temps, se sont peu à peu élargis les divers cercles de nos intérêts, comme la pierre qui tombe en eau tranquille dessine des ronds qui finissent par se perdre, tant est grande la surface à explorer. Dans un second temps, il s'est avéré nécessaire de focaliser sur l'objectif de notre étude. Cependant, le problème des jeunes inadaptés fait tellement corps avec celui de la société qu'il faut en quelque sorte faire oeuvre de chirurgien pour le détacher de son contexte. Mais aussi, en le détachant, faut-il prendre garde de ne pas, du même coup, le priver de vie. Aussi bien s'est-il avéré nécessaire d'ajouter quelques informations plus générales, car il n'est pas possible de supposer connu le décor dans lequel se joue le drame des enfants de justice nord-africaine. Or cette connaissance est indispensable.

Nombre de détails paraîtront superflus, mais nous avons désiré les transcrire pour mieux assurer notre démonstration. Il nous a semblé, ailleurs, pouvoir nous permettre des cheminements plus elliptiques. Nous avons toujours eu souci, en un examen souvent difficile, de rapporter l'opinion de nos collègues travailleurs sociaux qui, eux aussi, s'appliquent à "traiter" au mieux leur "client" maghrébin. Leur esprit est bien proche de celui que décrit M. AMADOU MAHTAR M'BOLW parlant de la vocation de l'U.N.E.S.C.O. Cet esprit est de "promouvoir l'application effective du droit à l'éducation et de contribuer par son action à la compréhension internationale et à la paix dans le respect de l'identité culturelle et de la dignité de chaque peuple."

C'est bien d'un problème d'identité culturelle qu'il s'agit ; en effet, sitôt posé, le problème des migrants s'ouvre sur une impossible alternative : ségrégation ou assimilation? Veulent-ils rester Nord-Africains ou devenir Européens? Si la réponse était simple (elle l'est pour certains), ils auraient, dans l'ensemble, répondu depuis longtemps.

4

Les réponses les plus tranchées comportent toujours un "mais", et, à chaque paragraphe de cette étude, se retrouvera ce double attachement, ce tiraillement qui font à la fois l'intérêt et la difficulté de la présente analyse.

°
° °

Or, quels que soient les motifs de haute politique invoqués par les dirigeants de chaque pays, ou les raisons toutes simples de survie quotidienne, le cas des jeunes migrants nord-africains constitue à l'heure actuelle, pour les services de l'Education Surveillée, un problème dont l'ampleur grandissante inquiète vivement les magistrats et les travailleurs sociaux; Il est d'une grande banalité de souligner combien ce fait social est quasi inextricable car il est comme au carrefour d'un bon nombre de problèmes eux-mêmes très complexes. Le jeune Nord-Africain, la jeune Nord-Africaine qui arrivent dans nos services présentent non seulement les difficultés habituelles de la délinquance des jeunes, mais encore les situent dans le cadre quelque peu inhabituel d'une "civilisation" mal connue. Il n'est en effet pas certain que nous connaissions bien la civilisation des couches de population d'où nous viennent nos "clients" habituels d'origine européenne; mais du moins croyons-nous les connaître. Nous sommes plus déconcertés devant les familles nord-africaines dont il nous semble à juste titre qu'elles ne sont pas immédiatement perceptibles à notre œil d'occidental, à notre intelligence de fonctionnaire français, à notre mentalité de colonisateur, à notre sensibilité d'éducateur européen; il faut que le travailleur social mette en œuvre tout son art pour refuser les simplifications hâtives, les apparentes facilités que donne un certain savoir-faire joint au pouvoir d'intimidation que lui confère sa mission officielle. Il lui faut, devant une famille nord-africaine plus encore que pour les autres, repartir chaque fois à zéro et considérer que rien n'est acquis dans ce métier de contact où l'histoire recommence entièrement chaque fois qu'une nouvelle porte s'ouvre sur un spectacle banal dont il faut à chaque fois découvrir l'originalité.

Mais, à toute nouvelle expérience, c'est avec plus de souplesse que l'Assistante Sociale, le Juge des Enfants, l'Éducateur entreront dans le cercle enchanté de la famille par la porte étroite que leur ouvrira.

leur désir de voir cette famille surmonter ses difficultés et s'acheminer vers les objectifs qu'elle s'est tracés. C'est pour cette plus grande souplesse que le travailleur social analyse son expérience, puise aux sources des civilisations qu'il découvre, ajuste ses cadres de référence, interprète les résultats de ses travaux. C'est à ce véritable entraînement spécialisé que se livrent les équipes éducatives des Services d'Education Surveillée du Rhône.(1)

En 1973 une équipe comportant des assistantes, des éducateurs, des psychologues, orientait sa formation sociologique sur la meilleure connaissance du milieu nord-africain sous la direction de René CAILLOT, sociologue à Economie et Humanisme, qui avait dirigé une étude sur l'implantation des migrants dans la région stéphanoise. En 1974, les équipes de l'Institution Spéciale d'Education Surveillée de Saint-Genis-les-Ollières mettaient en place une série d'entretiens avec Mohamed GHORBAL, psychiatre tunisien, centrés sur la psychologie du jeune Maghrébin et destinés à l'ensemble du personnel, chacun ayant à son poste contact avec ces jeunes. Plusieurs membres du personnel assistaient à l'Ecole Nationale de Formation des Personnels de l'Education Surveillée à Toulouse à un stage sur les migrants, dont les répercussions furent importantes par l'intérêt qu'il suscita. De multiples travaux plus modestes doivent être cités ici dans l'inventaire des manifestations de l'intérêt que l'éducateur d'Education Surveillée porte aux travailleurs étrangers, aux migrants Nord-Africains en particulier ; il s'agit des monographies d'élèves qui chaque année sont centrées sur ce sujet, l'abordant soit sur un plan très général, ou focalisant l'intérêt sur un aspect particulier du problème. Citons, par exemple, le travail de Geneviève FRAYSSÉ et Michel BASSO (2). Citons aussi une étude que nous avons proposé à Jean RAMAHALEO en 1960 (3).

Il n'en reste pas moins que le présent travail est celui d'un isolé qui n'a pas disposé du solide appui d'une équipe de chercheurs. La réflexion que nous présentons ici peut s'inscrire utilement dans l'ensemble des essais modestes ou plus ambitieux qui visent à une meilleure connaissance du mineur Nord-Africain et de son milieu de vie où s'affrontent à l'évidence deux civilisations.

(1) Le rédacteur de ces lignes a été longtemps Directeur de ces Services.

(2) La transplantation - Mémoire -

(3) Le dépaysement comme une des causes de délinquance des jeunes Nord-Africains à Lyon - Mémoire -

Or, pour pouvoir poser sans ambiguïté cette affirmation, il nous est nécessaire de préciser le contenu que nous donnons à ce mot de "civilisation". Pillant sans vergogne la définition donnée par Edward B. TYLOR, nous l'entendrons dans son sens ethnographique le plus étendu par lequel on désigne "ce tout complexe" comprenant à la fois les connaissances et les croyances, la morale et la religion vécues, ainsi que les coutumes, génératrices d'habitudes et de réflexes sociaux.

PROBLEMATIQUE

Notre hypothèse de départ est double : d'une part, les familles des migrants sont marquées par une civilisation rurale et fruste, d'inspiration profondément religieuse, qui les a façonnées dans le creuset d'une tradition omniprésente. D'autre part, elles se confrontent, dans les villes de ce côté-ci de la mare nostrum, à une civilisation industrielle fort différente de celle qu'elles pouvaient imaginer et dans laquelle elles s'anéantissent. Elles ne rencontrent en effet de l'Europe que cette "Autre France" décrite par le cinéaste algérien ALI GHALEM sur un fond de luttes sociales, de ratonnades et de taudis. Deux civilisations ce mais deux civilisations pauvres, voire dégradées.

Notre recherche voudrait s'appliquer à déterminer si ces éléments sont superficiels ou s'ils ont des implications profondes. Conditionnent-ils une inadaptation originale des enfants de migrants, ^{est} ou au contraire cette inadaptation ne doit-elle rien d'essentiel à l'origine géographique et culturelle de la famille? En d'autres termes, nous aurons à nous demander, ayant en mémoire les options de l'Ecole Culturaliste, si le mode de vie de ces adolescents est effectivement primordial dans la manière dont se façonne leur personnalité délinquante ou, pour le moins, inadaptée à travers les institutions et le système d'éducation, les préjugés et les modèles qui leur sont proposés, voire imposés, par certaines traditions bien établies chez les migrants comme chez leurs hôtes. Nous chercherons d'autre part à évaluer si les conditions très particulières de la vie de nos jeunes n'engendrent pas des conduites elles aussi particulières, celles-ci étant comme le reflet de celle-là. Le problème posé est bien de déterminer dans quelle mesure l'apparente banalité des délits commis trouve ses motivations profondes, ses causes réelles, dans un enracinement qui échappe à un examen superficiel et aux explications habituellement fournies de la délinquance juvénile.

lca

Aussi bien formulerons-nous notre problématique sous une forme prudente : dans quelle mesure l'appartenance à une double civilisation imprime-t-elle un caractère particulier à l'inadaptation des "mineurs de justice" en France? Ou, pour être plus précis dans nos intentions : Quelle part faut-il faire à cette double appartenance pour ajuster mieux la lecture du tableau de leur inadaptation, qui est comme au carrefour de leur conscience morale et de l'Institution judiciaire française, avec ses composantes qui tiennent aux hommes qui l'animent mais aussi à l'esprit de la société globale qui la secrète.

S'agissant, d'une approche d'éducateur et non de psychologue, l'accent ne sera pas mis sur les facteurs personnels dans la délinquance de ces jeunes. Plus exactement, ces facteurs ne seront pas considérés comme premiers dans le mécanisme de l'inadaptation. Ils laissent le pas dans notre recherche aux conditions globales qui favorisent l'inadaptation des jeunes.

L

S'agissant, d'autre part, d'une réflexion d'éducateur et non de sociologue, la manière de notre approche ne saurait surprendre : elle voudrait à la fois montrer et démontrer, suggérer plus encore que dire, et faire partager au lecteur une expérience humaine qui va bien plus loin que les mots et les chiffres. C'est plus en décrivant cette inadaptation que nous en dégagerons les caractéristiques essentielles. Cette méthode évitera l'écueil des fausses certitudes issues de généralisations auxquelles répugne le travailleur social. La démonstration sera comme un dessin en arabesque, d'un style un peu inhabituel comme l'est pour nous l'écriture arabe.

Tenant compte des remarques qui précèdent et considérant que causes et conséquences sont souvent étroitement liées, il nous a semblé logique de nous demander si l'inadaptation des jeunes Maghrébins, migrants de la seconde génération, doit beaucoup à l'origine ethnique et géographique de leurs parents.

21

Cette manière de poser la question a d'emblée suscité une vive opposition chez plusieurs de nos interlocuteurs d'origines diverses, travailleurs sociaux en général, militants syndicalistes en particulier. Pour ceux qui nous ont fait l'amitié de nous exprimer leur désaccord sur cette hypothèse de départ, c'est fausser le problème que de le poser en termes de ségrégation raciale. Pour eux, les travailleurs Maghrébins sont avant tout des "Travailleurs". Leurs enfants ne sont pas des migrants

de la seconde génération mais, avant tout, des fils de prolétaires broyés par un système qui leur ôte, sinon souvent le droit, du moins, la plupart du temps, la possibilité d'exprimer leur dignité conformément à la devise de cette France qui les reçoit sans les accueillir : "Vous les privez, si vous les cantonnez dans leur statut d'étranger et leur psychologie de musulmans, de leur droit d'accès à la contestation, vous les maintenez dans l'esprit de soumission bien commode pour les chefs religieux, les colonisateurs, les patrons..." Cette objection n'est pas vide de sens. C'est vrai que "Islam" ne veut rien dire d'autre que soumission.

Nos émigrés ne l'oublient pas et il ne serait pas possible d'admettre objectivement leur patience si l'on ignorait dans quel contexte religieux elle s'exerce. On juge aussi la difficulté d'une certaine prise de conscience des "travailleurs en lutte". Vous entrez, disent encore ceux qui se refusent à les considérer autrement que comme des travailleurs, dans le jeu traditionnel du capitalisme qui dissocie les travailleurs pour les empêcher de prendre conscience de leur force. Ainsi ils constituent les esclaves des autres travailleurs qui entrent alors plus facilement dans le jeu subtil d'une certaine hiérarchie contraire à la notion de classe. Et il est vrai que le travailleur français n'est pas toujours tendre pour son camarade arabe. Ceci est visible à l'évidence dans la manière dont se constitue la population de nos "grands ensembles".

On nous concèdera volontiers que la sociologie de notre ville nous enseigne le particularisme, subi ou voulu, des Maghrébins. Comme chaque cité industrielle, Lyon à ses quartiers arabes. Mais il semblerait à nos opposants, que l'étude menée sur des populations européennes de revenu identique et de position sociale comparable amènerait à des comparaisons intéressantes : les différences ethniques seraient alors gommées au profit de la trame de vies qui sont identiquement sous-privilegiées; que "ces gens là" (1) s'appellent Ben Salah, Fernandez, Cilel Dipalma ou Fougère.

De ce "pile ou face", nous avons choisi la position la plus productive sur le plan heuristique. Nous nous réservons, dans nos conclusions, d'établir plus solidement une position personnelle qui pourra ouvrir sur des propositions éducatives et nous choisissons l'aventure d'une recherche centrée sur une population que nous dirons plus Nord-Africaine que Prolétaire.

(1) - Titre du livre de Colette PETONNET -

Il nous a paru néanmoins utile de faire une comparaison chiffrée des familles européennes et des familles nord-africaines. Nous avons rapporté nos observations au chapitre II de notre troisième partie qui essaie de cerner la relation entre les travailleurs et "La Société libérale" dans laquelle ils sont, bon gré mal gré, immergés en France.

MATERIEL D'ENQUETE - ECHANTILLON

La définition de notre population d'enquête, à la fois stricte et souple, s'est ajustée à plusieurs critères que nous avons retenus comme très impératifs dans notre recherche. Dans un domaine aussi fluctuant que la réalité démographique, il était nécessaire de serrer du plus près possible l'actualité. Ont été retenus des cas signalés dans les années 1973 et 1974. Il ne nous a malheureusement pas été possible de confronter utilement ces chiffres avec ceux du recensement mis en place par les services de l'INSEE en 1975, le dépouillement n'étant pas encore mené à bien.

Nous avons choisi de prendre comme source de renseignements les enquêtes sociales diligentées par les Services Sociaux spécialisés dont les Assistantes formées à une même école, produisent des documents d'une tonalité identique malgré la diversité des Services :

- Service Social de l'Education Surveillée du Rhône - (SSES)
- Service Social de la Sauvegarde de Lyon - (SSSL)
- Service Social de la Sauvegarde de Villefranche - (SSSV)

Cette localisation dans le département du Rhône permettra de confronter utilement nos enquêtes avec les rapports présentés par les Magistrats de protection de l'Enfance dont le secteur est également départemental : Juges des Enfants, Substitut aux Mineurs, Brigade des Mineurs.

Le présent travail ne porte donc que sur les cas étudiés dans les enquêtes sociales demandées par les Magistrats du Rhône. Il ne comporte aucune incursion dans d'autres populations inadaptées (comme celle de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales par exemple). Les renseignements donnés par les enquêtes sociales se sont enrichis du contenu des rapports de consultation et, éventuellement, de diverses interviews des travailleurs sociaux concernés par les cas retenus.

Cette définition de notre population n'est pas très scientifique. En effet, notre choix parmi les dossiers d'enquête a été déterminé par le nom et le prénom des intéressés. Nos chiffres n'ont donc, le plus souvent, qu'une valeur indicative.

Pourtant toutes les fois que cela nous a paru possible, nous avons rapporté des chiffres précis, n'oubliant pas combien ces derniers, comme les autres, doivent être acceptés avec prudence.

Le critère retenu pour déterminer notre échantillon a été le fait pour des mineurs (garçons ou filles) d'avoir été l'objet en 1973 ou 1974 d'une enquête sociale diligentée à la demande d'un Magistrat par une Assistante Sociale spécialisée. Nous nous sommes strictement cantonné à ce matériel, non seulement pour nourrir notre compréhension, mais aussi pour établir les divers portraits par lesquels s'ouvre ce travail et qui constituent en quelque sorte, notre plateforme de réflexion.

Il n'a pas été fait de distinction dans ces diverses manifestations d'inadaptation à l'origine de cette intervention judiciaire : acte de délinquance (ordonnance de 1945) ou inadaptation motivant une mesure d'assistance éducative (ordonnance de 1958 et loi de 1970). En effet, la frontière entre les sujets ayant fait l'objet de ces deux types de mesure est difficile à préciser, pour les filles comme pour les garçons; un certain nombre d'adolescents ou d'adolescentes ayant commis des infractions peu graves font l'objet, non de poursuites judiciaires, (code pénal), mais de mesures de protection judiciaire, (code civil). Par ailleurs, les problèmes spécifiques de ces deux catégories de mineurs sont très généralement les mêmes (les problèmes de double civilisation en particulier) car les actes de délinquance ne font le plus souvent que suivre une période marquée par des manifestations d'inadaptation sociale. Il s'agit donc, en fait, d'un groupe homogène.

Soulignons que tous sont issus de familles elles-mêmes marquées par une transplantation plus ou moins ancienne. L'originalité de cette population réside dans le fait que son inadaptation judiciairement constatée s'inscrit dans le cadre de son appartenance à deux civilisations. Mais peut-être serait-il plus pertinent de parler de son écartèlement entre deux langues et deux modes de pensée, de ses hésitations entre une tradition confuse et un avenir incertain, du choix impossible entre deux genres de vie pareillement hérissés de difficultés. Cette population est comme perdue dans l'espace qui séparerait deux planètes.

Quels que soient les termes que nous emploierons, parlant de nos "clients" comme le font les travailleurs sociaux de l'Ecole du "Case Work", de nos "inadaptés" ou même des "jeunes" sans autre précision, c'est bien aux mineurs de justice objets de notre étude que nous ferons référence. Observons toutefois que, si le groupe étudié est un ensemble bien particulier de mineurs, les familles n'en sont pas exclues. Ces mineurs Maghrébins sont ceux qui ont donné lieu en 1973 et en 1974 à une enquête sociale, mais il va de soi que cette enquête englobe aussi la famille et l'environnement du jeune.

o

o o

Puisqu'il constitue une partie importante du matériel sur lequel nous allons travailler, il n'est peut-être pas inutile de cerner mieux ce qu'est ce rapport appelé "enquête sociale", d'en connaître la justification juridique et aussi d'en préciser le contenu et finalement l'objet. L'enquête sociale est un des éléments d'information mis à la disposition du Magistrat tant au pénal qu'au civil.

L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante prévoit dans son article 8 que le Juge des Enfants "recueillera par une enquête sociale des renseignements sur la situation matérielle ou morale de la famille, sur le caractère et les antécédents du mineur, sur sa fréquentation scolaire, son attitude à l'école, sur les conditions dans lesquelles il a vécu ou il a été élevé".

La loi du 4 juin 1970 qui modifie la célèbre ordonnance du 23 décembre 1958 reprend les termes par lesquels des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice "si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises". Et le Code de procédure civile indique pour le Juge des Enfants cette possibilité de "décider toute mesure d'information et faire notamment procéder à une étude de la personnalité du mineur, en particulier par le moyen d'une enquête sociale, d'exams médicaux, psychiatriques et psychologiques, d'une observation du comportement ou d'un examen d'orientation professionnelle (Art. 888-2).

L'enquête sociale est donc une pièce du "dossier". Véritable

expertise sociologique, elle porte sur la famille mais aussi sur l'environnement. Les enquêtes sociales que nous avons exploitées constituent un matériel particulièrement utilisable. Toutes, en effet, ont été réalisées selon un schéma adopté uniformément par les Services qui travaillent auprès du Tribunal pour Enfants. Ces Services ont mis au point l'armature de ce texte qui en fait un remarquable outil de travail. Cependant, leur forme exclut la rigueur du questionnaire qu'utilise l'enquête sociologique classique. Ce fait explique un certain nombre de manques dans les renseignements fournis ou dans les descriptions de cas.

o
o o

Nos dossiers ont parfois été complétés par les rapports de synthèses de la "consultation". Il s'agit là de l'expertise multidisciplinaire fournie au Juge qui l'a demandée au "Service de consultation et d'orientation éducative". Cet équipement technique est conçu, d'abord, pour assurer une fonction d'information du Juge sur la personnalité du mineur, sur l'orientation éducative et sur les mesures à prendre. Il groupe un ensemble de spécialistes : éducateurs, assistantes sociales, psychologues, médecins psychiatres, éventuellement conseillers professionnels, qui concourent, chacun selon sa discipline, à l'examen de personnalité. Leurs conclusions sont regroupées dans un bilan général appelé rapport de synthèse qui est présenté au Magistrat. Les bilans partiels de chaque technicien adjoints à ce rapport, sous-tendent lesdites conclusions. (1)

Est-il besoin d'ajouter qu'une élémentaire prudence nous a fait changer les prénoms et les lieux, pour que nul ne puisse repérer une famille à travers le portrait qui en est fait. Néanmoins, nous avons tenu à ne rien ajouter aux renseignements obtenus des travailleurs sociaux eux-mêmes. Leurs écrits sont d'ailleurs une mine extraordinaire, que nous avons pillée, avec le seul embarras de choisir, tant sont riches les récoltes de faits et variées les situations.

(1) - On trouvera en annexe deux dossiers complets de consultation.

BIBLIOGRAPHIE - DOCUMENTATION

Notre compréhension de ces cas sociaux présentés s'est éclairée par des apports bibliographiques donnant à la réalité étudiée trois éclairages particuliers qui en font valoir les détails et mettent en valeur les multiples facettes.

Notre bibliographie comporte des ouvrages concernant la civilisation arabe et la vie au Maghreb, livres de base écrits par des historiens, des économistes, des psychologues, des sociologues, des philosophes. Une partie d'entre eux traite de la religion musulmane. Le chapitre "civilisation" regroupe également un bon nombre d'articles de revues, de romans, de monographies qui renvoient tous un reflet particulier de la vie au Maghreb.

- Elle inclut une série de travaux concernant les immigrés en France ainsi que l'aspect politique pris par l'existence de ces ressortissants émigrés dans leur pays d'origine (en particulier en Algérie). Nous disposons d'une abondante documentation d'articles de presse. Nous venons à cette partie du dossier des comptes-rendus d'interview de travailleurs étrangers et aussi de militants européens concernés par ces problèmes.

- Elle compte également des ouvrages, articles ou documents concernant les mineurs de justice, en particulier les mineurs Nord-Africains; ce sont des articles empruntés à des revues spécialisées, des thèses d'étudiants, des comptes-rendus de conférences. Ce chapitre regroupe également toutes nos statistiques, celles du Parquet du Rhône, celles de la Direction des Services d'Education Surveillée du Rhône, celles de la Police, celles aussi du Ministère de l'Intérieur. Ce groupe comporte aussi bon nombre de comptes-rendus d'interviews de travailleurs sociaux (Magistrats, Psychologues, Policiers, Assistants Sociaux, Educateurs, etc...).

- Cette étude a été facilitée par l'accès possible à des documents confidentiels touchant les jeunes et leur famille. Nous avons dépouillé 200 enquêtes sociales et consulté un certain nombre de dossiers judiciaires.

- Elle s'appuie sur les chiffres officiels fournis par le Parquet et la Direction de l'Education Surveillée et sur les statistiques du Ministère de l'Intérieur : Préfecture, Police.

- Les contacts anciens et nombreux que nous avons avec des amis du Maghreb sont un garant de la bonne compréhension d'un sujet particulièrement complexe puisqu'il touche à la sociologie, à la psychologie, l'histoire des religions, la criminologie, le droit ... toutes sciences dont nous ne possédons malheureusement que les rudiments. Néanmoins, parlant de jeunes musulmans, il a paru de temps à autre utile de noter un certain nombre d'éléments dont le lecteur voudra bien excuser le rappel.

ANNONCE DU PLAN

Notre plan se devait d'adopter le cheminement traditionnel de l'Éducateur qui par des faits, essaie de les comprendre et applique enfin son effort dans une Institution.

La première partie comportera une double série de faits plus ou moins complexes. Les premiers seront, en quelque sorte, les points de contact des mineurs Maghrébins avec les éléments de la civilisation islamique en France. En particulier, nous dresserons une série de portraits des immigrés de la première génération qui sont les pères et mères de ces enfants. Ils sont souvent les seuls liens de ces jeunes Maghrébins avec un pays qu'ils n'ont pas connu.

Les seconds retraceront les circonstances dans lesquelles ces jeunes sont touchés par l'autre civilisation : l'école, l'usine ou l'atelier, la rue, les mass média...

Nous serons ainsi en possession du décor et des personnages. Il nous faudra ensuite en quelque sorte prendre conscience de l'originalité des "premiers rôles" dont le destin a fait parfois des délinquants.

Aussi bien, dans un second temps, examinerons-nous le mécanisme de l'inadaptation à la lumière des faits relevés. Plus théorique, cette partie comportera pourtant une comparaison statistique entre la délinquance juvénile des Maghrébins et celle de l'ensemble des jeunes en France. Des chiffres se doubleront comme en miroir d'une comparaison des conditions favorisantes de l'inadaptation des deux groupes de jeunes. Notre étude s'attachera, en particulier, aux diverses formes de rejet.

Il n'y a dans cette inadaptation aucune sombre prédestination dont l'individu serait la victime désignée. Nous pensons au contraire que

la Société globale secrète ses inadaptés et qu'elle se révèle aussi à travers la manière dont elle les traite.

La troisième partie se risquera donc à souligner l'aspect original de l'aventure vécue en France par le groupe de migrants de la seconde génération du fait de sa qualité de groupe d'étrangers à des degrés très divers d'acculturation occidentale. Comment d'autre part "l'institution justice" fonctionne-t-elle pour eux? Quel genre d'éducateurs leur propose la société? Et enfin quel est le devenir de ce problème? C'est dans cette troisième partie qu'un éducateur trouverait les occasions les meilleures de certaines prises de conscience. En effet s'il a besoin d'un complément d'informations (1ère partie) et d'une meilleure compréhension (2ème partie), plus encore doit-il interioriser le problème particulier que lui posent les jeunes Maghrébins.

C'est dans cette dernière partie que l'Educateur trouvera les meilleures raisons d'adapter son action à la clientèle particulière qui fait l'objet de notre étude. Sans doute y puisera-t-il une meilleure compréhension de ses réponses spontanées et aussi de celles de l'Institution. Peut-être ce travail sera-t-il pour lui, comme il l'a été pour son auteur, l'occasion de prises de conscience qui dépassent largement le sujet traité.

Ayant ainsi réalisé un tableau le plus complet possible des éléments en présence, nous espérons que les constatations faites seront une réponse à la question que nous nous posions.

Nous nous risquerons cependant à formuler quelques brèves conclusions qui rappelleront notre cheminement. Elles souligneront, pour finir, que les routes suivies par nos jeunes migrants de la seconde génération, quand bien même elles croisent celles des jeunes européens les plus défavorisés, ne se confondent pas avec elles.